



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Rapide-Danseur

**Séance ordinaire** du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue à huis clos (Covid-19) le 1 mars 2021 à 19 h 30 à la salle municipale de Rapide-Danseur.

Sont présents à cette séance le maire M. Alain Gagnon ainsi que les conseillers suivants :

Mme Joannie Langlois	Conseillère	siège no 1
Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5

Formant quorum sous la présidence du maire M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice générale et Mme Caroline Perron directrice adjointe.

### 1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1 février 2021
4. Dépôt des États financiers de février 2021
5. Dépenses:
  - 5.1 Groupement Forestier Coopératif Abitibi : Élaboration d'un PAFIO
  - 5.2 Adhésion FQM 2021 : 1 142.72\$
  - 5.3 Aménagement sentier Rang de la Lune
  - 5.4 SAAQ : Immatriculations
  - 5.5 Déneigement chemins publics : 3<sup>e</sup> versement : 19 962\$
6. Correspondances
  - 6.1 Hydro Qc : Demande de travaux
  - 6.2 Dépôt du rapport d'activité du Club Nautique Lac Abitibi
  - 6.3 Demande d'aide financière au programme AgriEsprit (avant 31 mars)
  - 6.4 Anekdote : Plateforme numérique
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
  - 8.1 Adoption du **REG 2021-01** : *Règlement fixant le traitement des élus pour l'année 2021 et les suivantes*
  - 8.2 Adoption du **REG 2021-03** : *Délégation du pouvoir d'autoriser les dépenses et de conclure des contrats au directeur général et secrétaire-trésorier*
  - 8.3 Fin de travail pour la secrétaire
  - 8.4 Offre d'emploi : prévoir un employé pour le camping
9. Lots
  - 9.1 Entente pour lot #6 350 377 et #5 520 548
  - 9.2 Achat du lot #5 253 381 pour non-paiement de taxes
  - 9.3 CCU : Demande de dérogation
10. Chemins
  - 10.1 Autorisation de demande de soumissions Rang du Détour



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

11. Sécurité
  - 11.1 Dépôt du rapport de couverture incendie
  - 11.2 Services 9-1-1: Officialisation des modifications de propriétés
  - 11.3 Modification du Code de la sécurité routière : Feu vert clignotant
12. Divers
  - 12.1 Demande de soumission pour rénovation toiture
  - 12.2 Centre de services scolaire du Lac-Abitibi : Répartition des immeubles
13. Dossiers en suspend
  - Règlement pour les animaux
  - Règlement camping
14. Invitations
15. Varia
16. Dates prochaines réunions
  - Séance de travail le 29 mars à 18h30
  - Séance régulière le 5 avril à 19h30
17. Période de questions
18. Fermeture de l'assemblée

2021-03-311

IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire avec le varia ouvert;

ADOPTÉ

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 FÉVRIER 2021

2021-03-312

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le procès-verbal du 1 février 2021 soit accepté tel que présenté au conseil;

ACCEPTÉ

### 4. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE FÉVRIER 2021

Des revenus de 26 015.08\$ et des dépenses de 24 223.55\$ ont été enregistrés pour février 2021, pour un solde au livre au 28 février 2021 de 345 334.89\$.

### 5. DÉPENSES

2021-03-313

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise les dépenses suivantes :



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

les salaires des employés	6 542.23\$
les salaires des élus	1 432.89\$
les dépenses de février	5 359.27\$
les dépenses faites par paiement préautorisé	2 637.86\$

le tout représentant un total de 15 972.25\$ pour février.

La directrice générale certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ

### 5.1 GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF ABITIBI : ÉLABORATION D'UN PAFIO

ATTENDU QUE le Groupement Forestier Coopératif Abitibi nous offre d'élaborer un PAFIO (Plan aménagement forestier intégré opérationnel) pour déterminer les secteurs d'intervention où sont planifiées la récolte de bois et la réalisation d'autres activités d'aménagement pour les cinq prochaines années;

ATTENDU QUE le PAFIO est dynamique et mis à jour en continu afin d'intégrer de nouveaux secteurs d'intervention;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE payer les frais pour l'élaboration du PAFIO pour la somme de 1 500\$;

ADOPTÉ

### 5.2 ADHÉSION FQM 2021 : 1 142.72\$

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) nous permet de bénéficier de formations et de publications apportant de l'information éclairante sur le monde municipal;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' adhérer à la FQM pour l'année 2021 pour un montant de 1 142.72\$;

ADOPTÉ

2021-03-314

2021-03-315



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 5.3 AMÉNAGEMENT SENTIER RANG DE LA LUNE

ATTENDU QUE le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles consent à nous accorder une nouvelle autorisation d'aménager un sentier, autre qu'un sentier de véhicule hors route;

ATTENDU QUE cette autorisation est d'une durée de dix ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, à moins d'avis contraire du ministre;

ATTENDU QUE nous ne souhaitons pas apporter des changements au tracé du sentier;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE procéder à la nouvelle offre de renouvellement;

ET de défrayer des frais d'émission de 1 067.00\$ plus taxes pour un montant totalisant 1 226.78\$;

ADOPTÉ

### 5.4 SAAQ : IMMATRICULATIONS

ATTENDU QUE nous avons reçu le renouvellement des frais d'immatriculations pour le tracteur et le camion de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE payer 470.87\$ pour le tracteur et 547.87\$ pour le camion, un total de 1 018.74\$ pour les immatriculations des véhicules;

ADOPTÉ

### 5.5 DÉNEIGEMENT CHEMINS PUBLICS : 3E VERSEMENT : 19 962\$

ATTENDU QUE la municipalité a une entente pour le paiement des frais de déneigement pour les chemins publics avec Jean-Guy Roy Entrepreneur inc. stipulant que le contrat total est payable en 4 versements;

ATTENDU QUE le 3<sup>e</sup> versement est prévu pour le 15 mars 2021;

2021-03-316

2021-03-317



N° de résolution  
ou annotation

2021-03-318

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ

par Mme Christiane Guillemette, appuyée par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE

verser 19 962\$ plus taxes à Jean-Guy Roy Entrepreneur inc., somme étant le 3e versement pour l'année et représentant 40% de la facture totale annuelle;

ADOPTÉ

### 6. CORRESPONDANCE

#### 6.1 HYDRO QC : DEMANDE DE TRAVAUX

ATTENDU QU'

Hydro Québec, lors d'une infolettre aux collectivités nous fait savoir qu'étant donné que les délais pour les travaux sont allongés en raison de la pandémie;

ATTENDU QUE

nous souhaitons continuer les travaux pour l'aménagement du camping de notre halte routière pour l'été 2021;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ

par Mme Joannie Langlois, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE

faire connaître nos besoins et d'indiquer que nous souhaitons que ces travaux soient effectués environ entre le 10 et 20 mai 2021;

ADOPTÉ

#### 6.2 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CLUB NAUTIQUE LAC ABITIBI

Le Club Nautique Lac Abitibi nous a fait parvenir le rapport de leurs activités pour l'année 2020. Ils comptent maintenant 222 membres et ont recueillis plus de 28 600\$ auprès des entreprises et partenaires du territoire.

#### 6.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME AGRIESPRIT (AVANT 31 MARS)

Il est possible de déposer une demande d'aide financière au programme AgriEsprit jusqu'au 31 mars 2021 mais nous ne ferons pas de demande pour cette année.

#### 6.4 ANEKDOTE : PLATEFORME NUMÉRIQUE

On nous propose une nouvelle plateforme numérique qui consiste à faire découvrir aux citoyens locaux et aux visiteurs l'environnement historique, patrimonial et commercial sous un autre angle. Ce projet a pour but de promouvoir et de développer l'industrie touristique au Canada et aux États-Unis.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 8. COMPTABILITÉ & EMPLOYÉS

#### 8.1 ADOPTION DU REG 2021-01 : RÈGLEMENT FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2021 ET LES SUIVANTES

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 14 décembre 2020 pour aviser la population qu'un nouveau règlement fixant le traitement des élus serait adopté;

ATTENDU QU' il y a eu lecture et affichage de ce projet de règlement le 18 janvier 2021 conformément au Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le principal changement est le salaire des élus :

- Salaire du maire 4 320\$;
- Allocation du maire 2 160\$;
- Salaire d'un conseiller 1 800\$;
- Allocation d'un conseiller 900\$;

ainsi que l'ajustement du taux pour les déplacements à 0.48\$ du kilomètre parcouru;

QUE le règlement 2021-01 soit adopté tel que présenté;

ADOPTÉ

#### 8.2 ADOPTION DU REG 2021-03 : DÉLÉGATION DE POUVOIR AUTORISER LES DÉPENSES ET DE CONCLURE DES CONTRATS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE TRÉSORIER

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 18 janvier 2021 pour aviser la population qu'un nouveau règlement décrétant la délégation de pouvoir d'autoriser les dépenses et de conclure des contrats au directeur général et secrétaire-trésorier serait adopté;

ATTENDU QU' il y a eu lecture et affichage de ce projet de règlement le 1 février 2021 conformément au Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2021-03-320

2021-03-321



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE le règlement 2021-03 soit adopté tel que présenté;

ADOPTÉ

### 8.3 FIN DE TRAVAIL POUR LA SECRÉTAIRE

ATTENDU QUE la directrice générale prévoit quitter son poste prochainement en raison de son état de santé;

ATTENDU QUE la secrétaire en poste n'est pas en mesure de répondre au besoin de soutien pour les tâches comptables, et qu'une directrice adjointe a été engagée pour répondre à ce besoin;

ATTENDU QU' en plus des travaux comptables la directrice adjointe est en mesure d'effectuer les tâches de la secrétaire;

ATTENDU QU' en plus d'une nouvelle directrice adjointe, un nouveau directeur devra être supervisé par la directrice générale pour un certain temps afin que celui-ci soit en mesure d'effectuer ses tâches;

ATTENDU QUE pendant cette période la dépense en salaires sera plus importante qu'à l'ordinaire;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la secrétaire soit remerciée des ces fonctions et que les sommes dues lui soient remises;

ADOPTÉ

### 8.4 OFFRE D'EMPLOI : PRÉVOIR UN EMPLOYÉ POUR LE CAMPING

Une rencontre se tiendra jeudi le 4 mars 2021 afin de déterminer les conditions d'embauche pour l'employé que nous souhaitons engager pour le camping de notre halte routière.

## 9. LOTS

### 9.1 ENTENTE POUR LOT #6 350 377 ET #5 520 548

ATTENDU QU' aucunes signatures n'ont été faites pour l'acquisition des présents lots parce que nous n'étions pas en mesure de répondre au questionnement du futur propriétaire concernant son droit de passage;

ATTENDU QUE il y a eu coupe de bois sur ces lots alors qu'ils étaient encore la propriété de la municipalité;

2021-03-322



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2021-03-323

ATTENDU QUE que par la résolution 2020-07-162, le conseil a statué qu'une facture pour coupe de bois sur un lot municipal soit envoyé au « fautif »;

ATTENDU QU' une pandémie mondiale a ralenti d'avantage les démarches entamées pour l'acquisition de ces lots;

ATTENDU QUE le « fautif » a demandé à plusieurs reprises de rencontrer le conseil municipal pour s'expliquer dans ce dossier mais qu'étant donné les circonstances exceptionnelles nous n'avons pas pu répondre à sa demande auparavant;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyée par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' accepter de réduire la facture envoyée afin de pouvoir clore le dossier à ces nouveaux montants :

- 400\$ pour coupe de bois;
- 500\$ de frais punitifs;

ADOPTÉ

### **9.2 ACHAT DU LOT #5 253 381 POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

ATTENDU QUE le terrain # 5 253 381 est à vendre pour non-paiement de taxes;

ATTENDU QUE la municipalité est intéressée à acquérir ce terrain;

2021-03-324

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE directrice générale prenne un rendez-vous chez le notaire pour acquérir ce terrain;

QUE le maire M. Alain Gagnon et la directrice générale Mme Lucie Gravel soient autorisés à signer les ententes chez le notaire afin d'acquérir le terrain # 5 253 381;

EN CONSIDÉRATION des frais payés pour la radiation de la vente pour défaut de paiement de taxes;

ADOPTÉ





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 9.3 CCU : DEMANDE DE DÉROGATION

Reporté

### 10. CHEMINS

#### 10.1 AUTORISATION DE DEMANDE DE SOUMISSIONS RANG DU DÉTOUR

ATTENDU QUE la municipalité a prévu faire des travaux d'asphaltage dans le rang du Détour;

ATTENDU QU' en raison du coût important de cette réalisation nous devons faire des appels d'offres sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO);

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Joannie Langlois, appuyée par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser la directrice générale à déposer un appel d'offre sur le SEAO afin d'être en mesure de débiter les travaux le plus tôt possible;

ADOPTÉ

### 11. SÉCURITÉ

#### 11.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE COUVERTURE INCENDIE

ATTENDU QUE conformément à l'action #11 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC d'Abitibi-Ouest et selon l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie du Québec, la MRC d'Abitibi-Ouest doit élaborer le Rapport annuel d'activités 2020 en y mentionnant les mesures prévues (réalisées ou non) au Plan de mise en œuvre annexe 8 du Schéma;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit remplir son propre rapport et le transmettre à la MRC;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal adopte le rapport annuel d'activités incendie pour l'année 2020, tel que demandé et qui comprend les onglets d'actions et indicateurs de performance et que celui-ci soit transmis à la MRC d'Abitibi-Ouest;

ADOPTÉ

2021-03-325

2021-03-326



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 11.2 SERVICES 9-1-1 : OFFICIALIZATION DES MODIFICATIONS DE PROPRIÉTÉS

ATTENDU QUE dans le but de permettre d'informer l'ensemble des entreprises de services téléphoniques sans fil et/ou filaire de respecter la date de mise en œuvre souhaitée le Groupe Service client 9-1-1 de Bell demande de recevoir en tout temps la résolution municipale identifiant et officialisant ces changements;

ATTENDU QUE ces informations permettront à ces entreprises d'analyser l'impact qu'un tel changement peut avoir de leur côté et de prévoir l'ensemble des activités requises avec l'équipe 9-1-1 de Bell;

2021-03-327

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE faire parvenir à Bell Services 9-1-1 la liste modifiée des résidences afin d'identifier et officialiser ces changements;

ADOPTÉ

### 11.3 MODIFICATION DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE : FEU VERT CLIGNOTANT

ATTENDU QUE dès le 1<sup>er</sup> avril 2021, le Code de la sécurité routière permettra à un pompier, répondant à l'appel d'urgence d'un service de sécurité incendie, d'utiliser ce type de feu sur un véhicule autre qu'un véhicule d'urgence;

ATTENDU QUE la décision de permettre l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers revient à la municipalité qui les emploie;

ATTENDU QUE ce nouvel équipement permettra aux pompiers d'être plus visibles sur la route lorsqu'ils utiliseront leur véhicule personnel pour un déplacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' il vise également à informer les automobilistes d'un besoin de courtoisie qui consiste à céder le passage, par exemple, lorsque cela est possible et sécuritaire;

ATTENDU QUE si les circonstances l'exigent, le pompier sera autorisé à circuler sur l'accotement et à immobiliser son véhicule à tout endroit de façon sécuritaire, à condition de toujours agir de manière à éviter de mettre en péril la vie ou la sécurité de quiconque;



N° de résolution  
ou annotation  
**2021-03-328**

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ

par Mme Christiane Guillemette, appuyée  
par M. François Cloutier et résolu à  
l'unanimité des conseillères et des  
conseillers présents;

D' autoriser l'utilisation du feu vert  
clignotant sur son territoire pour les  
pompiers à condition qu'ils respectent les  
normes de conformité établies par la  
sécurité publique;

ADOPTÉ

### 12. DIVERS

#### 12.1 DEMANDE DE SOUMISSION POUR RÉNOVATION TOÏTURE

ATTENDU QUE des travaux d'entretien doivent être  
effectués pour la toiture du centre  
municipal;

ATTENDU QUE nous devons faire des appels d'offres à plus  
d'une entreprise;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ

par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyée  
par M. François Cloutier et résolu à  
l'unanimité des conseillères et des  
conseillers présents;

D' autoriser la directrice générale à faire les  
appels d'offres nécessaires afin que les  
travaux soient autoriser le plus tôt possible;

ADOPTÉ

#### 12.2 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI : RÉPARTITION DES IMMEUBLES

Conformément à la Loi sur l'instruction publique, nous avons reçu à  
titre consultatif la répartition des immeubles qui seront adoptés à la  
séance du conseil d'établissement le 25 mai prochain.

Nom de l'immeuble	Ordre d'enseignement	Utilisation prévue pour 2021-2022
Pavillon de Duparquet	Précolaire (4 ans) Précolaire (5 ans) Primaire (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> cycles)	Clientèle prévue : 87 Capacité d'accueil : 85 Pourcentage d'occupation : 102 %
Pavillon de Palmarolle	Précolaire (4 ans) Précolaire (5 ans) Primaire (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> cycles) Secondaire (1 <sup>er</sup> cycle)	Clientèle prévue : 220 Capacité d'accueil : 250 Pourcentage d'occupation : 88 %
Cité étudiante Polyno	Secondaire (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycle)	Clientèle prévue : 870 Capacité d'accueil : 1500 Pourcentage d'occupation : 58 %



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

### 13. DOSSIERS EN SUSPEND

Règlement pour les animaux  
Règlement camping

### 14. INVITATIONS

### 15. VARIA

### 16. DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

Séance de travail le 29 février 2021 à 18h30  
Séance régulière le 5 avril 2021 à 19 h 30

### 17. PÉRIODE DE QUESTIONS


### 18. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

2021-03-330

Mme Lorraine Doucet-Dion propose la fermeture de l'assemblée. Il est 20h50.

Accepté à l'unanimité.

  
Alain Gagnon, maire

  
Lucie Gravel,  
Directrice générale